

Organisation du projet : « Révision du système modulaire FFA »

- Le Comité national de la FSEA est l'organe suprême du projet et est responsable du système FFA. Il est responsable de la stratégie globale de l'audit et du suivi du projet. Cette stratégie globale pour le système FFA du futur sera déterminée en consultation avec le conseil d'administration des organes co-responsables respectifs, à savoir la FSFE (Fédération suisse de formation en entreprise) et la CIFAS (Communauté d'intérêts suisse des prestataires de formation pour adultes).
- La Commission Suisse est responsable de la gestion technique du projet.
- La CAQ (Commission Assurance Qualité) décide des compétences et de la conception des modules ainsi que des règles et directives d'examen.
- Le développement (ultérieur) des modules et du règlement d'examen ou du cursus-cadre se fait au sein de deux groupes de projet (examens fédéraux, c'est-à-dire Brevet fédéral de formateur/trice et diplôme de responsable de formation ainsi que le diplôme de formateur ES).
- Sur le plan opérationnel, le projet est géré par la directrice générale du système FFA. Un coordinateur de projet coordonne un groupe de projet, qui comprend l'accompagnement pédagogique professionnel.

